Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mardi 17 Janvier 2012 - n°587

Economie - Politique de cohésion - Le Commissaire Hahn en visite en France
Economie - Fonction publique - Evolution du traitement minimum
Sport - Sport et mobilité - Les rencontres nationales du Vélo
Economie - Apprentissage - Alternance - Les jeunes ont enfin le statut d'étudiant !
Economie - Étudiants étrangers
Economie - Aide à la création d'entreprises innovantes - Ouverture des inscriptions au concours national
Economie - SDCI - L'AMF demande que l'engagement du gouvernement soit respecté
Economie - Pour le logement, l'industrie et le rattrapage économique il ne faut pas se tromper de cible : les bassins de vie des villes moyennes doivent continuer à investir
Economie - Agenda
Economie - Contacts Innovation

ECONOMIE

Politique de cohésion - Le Commissaire Hahn en visite en France

À l'invitation de Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'aménagement du territoire, le Commissaire européen en charge de la politique régionale, Johannes Hahn, s'est rendu à Paris le 16 janvier dernier pour échanger sur la future politique régionale.Connus depuis le 6 octobre dernier, les textes ont été largement étudiés en France et certa politique française (voir *Ondes moyennes n° 5* les associations d'élus, conviées à cette rencon de la future programmation.

Inquiétudes et satisfactions

Les associations nationales d'élus ont ainsi rappelé leur position en faveur d'un allègement des charges administratives qui pèsent sur les collectivités et ont notamment fait part de leur approbation au regard de la création de programmes « multifonds ». Elles se sont également réjouies de la création d'une nouvelle catégorie de régions dites « en transition » qui permettra à une dizaine de régions françaises de bénéficier d'un surplus de fonds européens régionaux.
L'Etat, a quant à lui émis des réserves sur les conséquences budgétaires d'une telle mesure pour la France.
Si certaines évolutions se montrent donc satisfaisantes, plusieurs autres demeurent plus inquiétantes ou nécessitent des éclaircissements.
Les associations nationales d'élus ont par exemple, à l'instar du comité des régions, rappelé leur inquiétude devant la mise en place d'une conditionnalité macro-économique des aides, qui pourrait provoquer l'interruption du versement des financements européens aux collectivités en cas de mauvaise gestion budgétaire par les autorités nationales d'un Etat membre.
Les interrogations demeurent également en ce qui concerne le budget - à la baisse - accordé aux régions ultra périphériques dans la nouvelle politique de cohésion, ou encore la place accordée à la dimension urbaine, encore très floue. La MEPLF suivra donc de près les négociations en la matière.
Le ministre Bruno Le Maire a rappelé brièvement la position de l'Etat sur les différentes évolutions proposées par la Commission. Pour l'Etat, la ligne à tenir consiste à « avancer sur ses deux jambes », c'est-à-dire maintenir d'une part une politique de croissance, d'emploi et de soutien à la politique industrielle française, tout en contrôlant de façon plus stricte les budgets nationaux, dans une Europe qui possède une monnaie commune d'autre part.

Les textes seront prochainement débattus au Parlement européen.

ECONOMIE

Fonction publique - Evolution du traitement minimum

Le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet, a présenté lors du Conseil des ministres du 11 janvier 2012, un décret portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique et attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'État, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé.

Ce décret tire les conséquences des dernières augmentations du SMIC (+ 2,1% au 1er décembre 2011 et + 0,3% au 1er janvier 2012) en relevant le minimum de traitement des fonctionnaires qui est porté à l'indice majoré 302 (indice brut 244), ce qui représente une rémunération mensuelle brute de 1398,35 €. Le gain pour un agent rémunéré à ce niveau sera de 32,41 € brut mensuel, soit un montant brut annuel de 388,92 €.
Par ailleurs, afin d'éviter que la hausse du minimum de traitement n'annule la progression du bas de la grille des rémunérations, des points d'indice majoré sont attribués selon de nouveaux seuils. Cette mesure doit bénéficier à près d'un million d'agents en activité. Elle représente pour les employeurs publics une dépense en année pleine de l'ordre de 562 M€. L'alignement au 1er janvier 2012 du minimum de traitement de la fonction publique sur le salaire minimum de croissance sera pleinement réalisé par la combinaison des dispositions du présent décret et de celles du décret du 2 août 1991 instituant une indemnité différentielle en faveur de certains personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Le décret publié au JORF du 12 janvier 2012 ht

SPORT

Sport et mobilité - Les rencontres nationales du Vélo

Les « *Premières Rencontres Nationales du Vélo* » vont avoir lieu le jeudi 26 janvier 2012 à l'Assemblée nationale. Le 13 juillet 2011, Thierry Mariani, ministre chargé des Transports, a établi un groupe de travail aux fins de proposer un plan vélo national devant guider l'action de l'État dans ce domaine. Présidé par Philippe Goujon, député-maire du 15ème arronc les professionnels du vélo, ce groupe de travail doit présen avec le coordinateur interministériel pour le développement notamment des propositions formulées dans le rapport de Br l'usage de la bicyclette en France ».
En ce début d'année 2012, Dominique Lebrun, inspecteur général de l'équipement, vient d'ailleurs de succéder à Hubert Peigné à ce poste (cf. le décret du 28 décembre 2011). Les premières rencontres nationales du vélo se tiendront à la salle Victor Hugo, Immeuble Chaban-Delmas (101 rue de l'Université - Paris 7e).

Le programme de la journée est le suivant :
09h30 - introduction
09h45 - table ronde Le vélo : un enjeu social
11h15 - table ronde Le vélo : un enjeu économique et touristique
12h30 - buffet déjeûnatoire
14h00 - table ronde Le vélo : un enjeu d'aménagement urbain et de mobilité
16h00 - conclusions et présentation du Plan national Vélo
Pour des raisons de sécurité, une pièce d'identité sera exigée à l'accueil lors de l'arrivée.

Inscription sous réserve des places disponibles avant le 20 janvier 2012.
www.rencontresnationalesduvelo.org

ECONOMIE

Apprentissage - Alternance - Les jeunes ont enfin le statut d'étudiant !

Le 19 décembre dernier, la ministre de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle a lancé la carte étudiant des métiers pour l'ensemble des alternants âgés de moins de 26 ans, qu'ils soient en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. La carte des métiers leur donne le statut d'étudiant et un accès à des réductions tarifaires. Une avancée que salue la FVM qui demande, et ce de longue date, que ces jeunes aient le statut d'étudiant et soient comptabilisés comme tels par le ministère de l'Enseignement supérieur, au même titre que leurs homologues des universités, STS ou autres écoles d'ingénieurs.Créée par la loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternanc professionnels, la carte étudiant des métiers est délivrée depuis janvier par les CI

S'il y a rupture de contrat, l'apprenti ne bénéficiera plus de son statut d'étudiant et devra rendre sa carte.

Restaurant universitaire, logement social étudiant, tarifs réduits au cinéma, au théâtre et pour les activités sportives sont désormais accessibles à tous les alternants de moins de 26 ans. Valable durant toute la durée du contrat, la carte des métiers leur réserve les mêmes droits et les mêmes réductions tarifaires qu'aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Atout essentiel pour l'emploi des jeunes, l'alternance dispose d'un point fort : à l'issue de leur formation, 80 % des jeunes trouvent un emploi.

Fin 2010, 564 000 personnes étaient en alternance : 414 000 en apprentissage et 150 000 en professionnalisation. En 2011, près de 100

000 nouveaux contrats de professionnalisation ont été enregistrés, et près de 90?000 nouveaux contrats d'apprentissage. Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'inciter les entreprises à embaucher des jeunes. Grâce à la mesure « zéro charge alternant », les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un alternant supplémentaire bénéficient d'une exonération totale de charges sociales sur cette embauche pendant six mois.

Cette aide, qui devait se terminer le 31 décembre a été prorogée jusqu'au 30 juin 2012 par le décret n° 2011-1971 du 26 décembre 2011.

Concernant le financement des formations en apprentissage, les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens (2011-2015), signées entre l'État et les Régions, établissent un principe de parité. Là où l'État affecte 1€ à l'apprentissage, les Régions doivent, elles aussi, financer à la même hauteur. Plus de quatorze régions ont déjà signé les conventions avec la ministre.

ECONOMIE

Étudiants étrangers

Une circulaire complémentaire sur l'accès au marché du travail des diplômés étrangers de niveau au moins équivalent au master, destinée à compléter et préciser la circulaire du 31 mai 2011, a été signée le 12 janvier dernier.Tenant cor
des élus,
l'immigratio
des besoin

ECONOMIE

Aide à la création d'entreprises innovantes - Ouverture des inscriptions au concours national

Le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé, le 5 janvier, la 14e édition du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.Date limite de dépôt des candidatures : le 29 février 2012.
Organisé par le ministère, en partenariat avec OSEO, ce concours national poursuit trois objectifs principaux?: faire émerger des projets de création d'entreprises de technologies innovantes ; soutenir les meilleurs d'entre eux ; et faciliter leur maturation grâce à une aide financière et un accompagnement adapté.
Deux types de projets de création d'entreprises peuvent être présentés :
• Les projets « en émergence » nécessitant encore une phase de maturation et de validation technique, économique ou juridique. Les lauréats reçoivent une subvention d'un montant maximum de 45 000 €.
• Les projets « création-développement », plus avancés, dont la faisabilité économique et juridique est établie et pouvant donner lieu, à court terme, à une création d'entreprise. Les lauréats reçoivent une subvention maximum de 450 000 €.
Quel que soit leur stade d'avancement, les projets doivent prévoir la création d'une entreprise sur le territoire français et s'appuyant sur une technologie innovante.
Une information à diffuser largement dans tous les territoires !

ECONOMIE

SDCI - L'AMF demande que l'engagement du gouvernement soit respecté

La proposition de loi déposée par Jacques Pélissard, député-maire de Lons-le-Saunier et président de l'AMF, et visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale sera examinée par la commission des lois de l'Assemblée nationale le 25 janvier prochain. «Il est ensuite indispensable qu'elle puisse être examinée par les deux chambres et définitivement adoptée avant la fin de la législature» (prévue début mars) indique l'AMF dans un communiqué, adressé hier, lundi 16 janvier. D'ici l'adoption définitive de ces mesures, le président de l'AMF considère qu'il es
nécessaire, c'est-à-dire aujourd'hui dans les 33 départements où le schéma
intercommunale n'a pas été arrêté le 31 décembre 2011, la concertation se po
départementales de coopération intercommunale (CDIC) puissent exprimer leur avis
Dans ce communiqué de presse, Jacques Pélissard a fait savoir qu'il a adressé un courrier au ministre des Collectivités territoriales pour «l'alerter sur le cas d'un département où le préfet vient de décider d'arrêter le périmètre des communautés sans possibilité d'amendement, ni même d'avis formel des élus de la CDCI».

ECONOMIE

Pour le logement, l'industrie et le rattrapage économique il ne faut pas se tromper de cible : les bassins de vie des villes moyennes doivent continuer à

investir

Avec la dégradation de la notation de la France par Standard & Poor's et les perspectives négatives portées sur plusieurs pays de la zone euro, nous sommes bien obligés de reconnaître que la limitation de l'endettement public est une priorité, mais il faut rappeler à l'État l'importance de ne pas se tromper de cible.Le Chef de l'État a dernièrement souligné d rigoureuse des effectifs de la fonction publiq déficits publics conduit à une limitation d collectivités locales, semblant désigner celles

S'il existe des marges de manœuvre dans l'amélioration de la gestion locale, les maires et présidents de leurs intercommunalités n'ont pas attendu ces bons conseils pour mettre en œuvre, il y a déjà plusieurs années, les actions d'économies qui s'imposent dans leur gestion. Les services gérés ou non en direct, l'effort d'intégration, la richesse fiscale, ou encore les charges de centralité, aboutissent toutefois à tenir compte de différences objectives de situation qui n'impliquent pas des réponses uniformes.

Traversant une crise économique déstabilisante pour leurs bassins de vie à dominante industrielle, crise accentuée par l'absence préoccupante de financements extérieurs de court terme (crédits bancaires, raréfaction des subventions d'équipements), nous souhaitons clarifier avec les pouvoir publics, le schéma futur du financement de nos investissements.

Ce sujet est essentiel pour nos agglomérations, également pour l'avenir économique et l'emploi de la construction, du bâtiment et des travaux publics.

Au-delà du moratoire sur les normes décidé l'été 2010 par le Gouvernement et jamais appliqué, il est nécessaire d'entendre aussi qu'il existe des rigidités structurelles et des domaines de compétences (accessibilité, environnement, performance énergétique, encadrement petite enfance, sécurité, statut FPT…) où ces collectivités se voient imposer par l'Etat sans cesse des nouvelles dépenses qu'elles ne maîtrisent plus.

Christian Pierret
Ancien ministre
Maire de Saint-Dié-des-Vosges
Président de la FVM

ECONOMIE

Agenda

25 janvier 2012*Paris* - 14h à 17h30
Séminaire de formation, organisé en partenariat par le GART et la FVM avec le soutien du Groupe RATP, sur le thème :
« Les délégations de service public en France »

7 mars 2012

Paris
Conseil d'administration de la Fédération des Villes Moyenne

8-9 mars 2012

Barcelone
Séminaire de travail sur la gestion de l'eau et les déchets

15 mars 2012

Paris - 9h - 13h
2ème Rendez-vous de l'intelligence locale : « Faire face à la crise financière internationale »
1ère plénière • Décryptage macroéconomiæque de la crise du système bancaire
2ème plénière • Comment répondre aux besoins de financements des collectivités locales ?

ECONOMIE

Contacts Innovation

Contacts Innovation sont des rendez-vous organisés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche tout au long de l'année pour favoriser le lien entre les différents acteurs de l'innovation : laboratoires publics, entreprises, investisseurs… Tout au long de l'année, à raison d'une dizaine de séances par an, Contacts Innovation réunit les acteurs publics et privés de l'innovation autour d'une thématique précise, pour susciter des projets de recherche collaboratifs et partenariaux, accélérer le transfert de technologie issus de la recherche publique vers les entreprises.

La deuxième session Contacts Innovation vient de se dérouler le 17 janvier sur le thème : Technologies numériques et robotique.
Chaque session réunit environ 300 spécialistes de l'innovation.
Au programme : des rencontres individuelles entre porteurs de projets et investisseurs, et des ateliers de présentation des brevets et des besoins industriels. Objectif : faire connaître et se rencontrer les nouveaux acteurs de l'innovation, multiplier les passerelles et les opportunités de collaboration public-privé.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi